



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
رابطة كرة القدم المحترفة
LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL



ATTESTATION DE CONSENTEMENT DES CLUBS
AUX RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE
SAISON SPORTIVE : 2020 – 2021

Les soussignés :

(NOM DU PRESIDENT EN CAPITALES D'IMPRIMERIE) :

(NOM DU MEDECIN D'EQUIPE EN CAPITALES D'IMPRIMERIE) :

Confirment par la présente :

1. Que chaque joueur a été examiné et tout le staff médico-technique et administratif conformément à l'examen biologique anti COVID-19 d'avant compétition, les entraînements et les regroupements, avec des méthodes d'analyses reconnues. Le Club est responsable de la réalisation de ces examens notamment la PCR et les tests sérologiques. À cet égard, la Ligue n'assume aucune responsabilité.
2. Que la ligue professionnelle ne peut être tenue responsable en cas de procédure, de réclamation et de coûts y relatifs aux examens biologiques anti COVID-19.
3. Les soussignés – Président, attestent avoir compris les informations sur les conditions liées à la santé et confirment par la présente la véracité des points (1) à (2) listés ci-dessus ainsi que leur renonciation à toute réclamation contre la ligue professionnelle.

Signatures :

▪ PRESIDENT :

▪ MEDECIN DE L'EQUIPE :

Lieu : Date :